
AVIS PUBLIC

Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée, Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, que lors de la séance ordinaire du 8 mars 2022, un avis de motion a été donné que le Règlement 2022-235 édictant que le code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois (et remplaçant le Règlement 2018-216 édictant un code d'éthique et de déontologie des employés municipaux adopté le 4 décembre 2018) sera soumis pour adoption lors de la prochaine séance ordinaire du conseil.

Le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux énonce les valeurs de la municipalité.

Les principales modifications sont l'ajout de la civilité comme valeur de la municipalité ainsi qu'il sera dorénavant interdit à tous les employés d'accepter des dons, des marques d'hospitalités ou tout autre avantage d'un fournisseur de biens et de service. Le Règlement 2022-235 sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022 au lieu habituel des séances.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville situé au 486, chemin Saint-Louis, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 9 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h.

Donné à Saint-Étienne-de-Beauharnois ce 26^e jour d'avril 2022.



Isabelle Dion,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée Isabelle Dion, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Beauharnois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie certifiée de celui-ci aux deux endroits officiels dans la municipalité et sur le site web de la municipalité le 26 avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26 avril 2022



Isabelle Dion,
Directrice générale et greffière-trésorière